
N° 5 | 2024

Varia

Pratiques éducatives parentales et réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi pris en charge par la cellule de coordination de suivi et de réinsertion, Côte d'Ivoire

Bi BOLI FRANCIS TRA Docteur

Université Houphouët-Boigny, Abidjan

Gbalawoulou DALI DALOUGOU Maître Assistant en Sciences Sociales et Humaines

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa

Édition électronique :

URL :

<https://revue-crimen.numerev.com/articles/revue-5/2802-pratiques-educatives-parentales-et-reinsertion-sociale-des-enfants-en-conflit-avec-la-loi-pris-en-charge-par-la-cellule-de-coordination-de-suivi-et-de-reinsertion-cote-d-ivoire>

ISSN : 2782-0106

Date de publication : 10/05/2024

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : BOLI FRANCIS TRA, B., DALI DALOUGOU, G. (2024) Pratiques éducatives parentales et réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi pris en charge par la cellule de coordination de suivi et de réinsertion, Côte d'Ivoire. *Revue CRIMEN*, (5). <https://doi.org/10.34745/>

Pendant des décennies, plusieurs auteurs ont insisté sur l'intervention précoce pour prévenir la criminalité chez les jeunes. En fait, la délinquance est un phénomène qui n'apparaît pas d'un coup, c'est l'objet d'un long processus, qui prend ses racines dans l'enfance et l'adolescence. Pour contribuer à la résolution durable de ce problème, une étude a été menée sur les enfants en conflits avec la loi (ECL). L'objectif de ce travail est de mettre en évidence la relation entre l'éducation parentale et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. Aussi, cette étude d'approches qualitative et quantitative a-elle porté sur les enfants en conflit avec la loi pris en charge par la cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR) de Côte d'Ivoire. Pour ce faire, un questionnaire et des guides d'entretien ont été administrés aux ECL, à leurs familles ainsi qu'aux encadreurs sociaux de la CCSR présents dans la commune d'Abobo. L'analyse des résultats a révélé que la réinsertion sociale de l'ECL dépend des pratiques éducatives des parents et leurs conditions socio-économiques. Également, cette recherche a montré que les conditions d'épanouissement, les rapports entre parent et ECL, la liberté et les difficultés économiques des familles sont des logiques sociales qui expliquent l'échec de la réinsertion sociale des ECL.

Abstract : For decades, many authors have emphasized early intervention to prevent youth crime. In fact, delinquency is a phenomenon that does not appear suddenly, it is the object of a long process, which takes its roots in childhood and adolescence. To contribute to the sustainable resolution of this problem, a study was conducted on children in conflict with the law (ECL). The overall objective of this work was to highlight the relationship between parental education and the social reintegration of children in conflict. Thus, this joint study (qualitative and quantitative) focused on children in conflict with the law taken in charge by the Coordination, Monitoring and Reintegration Unit (CCSR) of Côte d'Ivoire. To do this, a questionnaire and interview guides were administered to the ECL, their families and the CCSR social coaches present in the commune of Abobo. Analysis of the results revealed that the social reintegration of ECL depends on the educational practices of parents and their socio-economic conditions. Also, this research has shown that the conditions of fulfillment, the relationship between parent and ECL, the freedom and the economic difficulties of families are social logics that explain the failure of the social reintegration of ECL.

Mots-clés :

Parents, Pratiques éducatives, Réinsertion sociale, Enfants en conflit avec la loi, Educational practice, Social reintegration, Children in conflict with law

I. Introduction

En Côte d'Ivoire, la délinquance juvénile se manifeste sous diverses formes. Au sortir de la crise militaro-politique post-électorale de 2010, le district autonome d'Abidjan a été confronté à un nouveau type de délinquance urbaine mettant en danger la sécurité des personnes et des biens. Cette nouvelle forme de délinquance violente est commise par des mineurs dénommés par les Ivoiriens "microbes". En effet, « né au lendemain de la crise post-électorale de 2011, le phénomène dit des enfants « microbes » a aujourd'hui pris de l'ampleur en Côte d'Ivoire. De façon largement admise au sein des populations, c'est dans la commune d'Abobo que ce phénomène est le mieux structuré et implanté, avant de se répandre dans d'autres zones de l'espace urbain abidjanais et au-delà » (Koffi-Djah, 2017, p. 3). Toutefois, « en Côte d'Ivoire, parler des « microbes », c'est faire référence à un certain type d'enfants en conflit avec la loi qui adoptent la voie du banditisme comme moyen de subsistance et d'affirmation de soi » (Koffi-Djah, 2017, p. 4).

Il est à noter qu'un enfant est en conflit avec la loi lorsqu'il a commis ou a été accusé d'avoir commis une infraction. Selon le contexte local, un enfant peut également être en conflit avec la loi lorsqu'il est pris en charge par le système de justice pour mineurs ou de la justice pénale pour adultes pour être considéré comme en danger en raison de son comportement ou de l'environnement dans lequel il vit. Ces enfants dit « microbe » ont la particularité d'agir en gang (équipés d'armes contondantes), d'attaquer avec violence et de disparaître avec rapidité de la scène du crime.

Il est à retenir la gravité des crimes perpétrés par ces enfants qui créent un climat d'insécurité dans le district Abidjan. A cet effet, plusieurs actions sont menées, de la répression en passant par sensibilisation. L'une des actions phares de l'Etat a été la mise en place du projet de resocialisation des mineurs en difficultés avec la loi (PRMDL) déléguée à la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR).

De 2014 à 2022, les projets de la CCSR ont resocialisé au total 1 859 enfants en conflit avec la loi et accompagné également les parents dans leur rôle éducatif. Malgré toutes ces dispositions prises par l'Etat, certains enfants après leur séjour dans le centre de rééducation reviennent encore à leur comportement d'avant la resocialisation. Pendant ce temps, certaines familles arrivent à se démarquer par la réintégration sociale réussie de leurs enfants.

Au regard de ces constats, il y a donc nécessité d'analyser la question de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi en lien avec les pratiques éducatives parentales. Le support familial ou communautaire est un élément clé du désistement criminel (Martinez, 2009) et du maintien de l'abstinence en lien avec des problématiques de toxicomanie (Visher et al., 2004). La famille peut apporter un support tant au niveau émotionnel que financier (Visher et al., 2004). Selon une étude

(Visher et al., 2004), il y aurait une association entre relations familiales et conjugales et la capacité à trouver un emploi. Considérant l'association entre l'emploi et le désistement, cela favoriserait alors la réinsertion sociale.

La littérature montre cependant qu'il est difficile pour les personnes judiciairisées de construire un réseau de soutien en raison de multiples défis associés aux relations familiales, conjugales et sociales. En effet, un premier défi dans l'établissement d'un réseau aux valeurs prosociales est d'établir un support familial (Griffiths et al., 2007 ; Gunnison et Helfgott, 2011 ; La Vigne et al., 2008 ; Curt et al., 2007). D'abord, se construire un réseau aux valeurs prosociales peut être difficile lorsque le milieu naturel de la personne valorise la délinquance (Brown, 2007). La présence de personnes criminalisées dans la famille est d'ailleurs un facteur d'échec de la réinsertion sociale selon les intervenants interrogés par Gunnison et Helfgott (2011). Les contrevenants doivent alors se débrouiller en l'absence de cette structure et chercher à développer des liens avec d'autres personnes pouvant avoir une influence positive dans leur vie (Brown, op. cit.). À l'opposé, bénéficier du support familial lorsque celui-ci n'est pas dysfonctionnel peut aussi être problématique considérant les réticences que les membres de la famille ont à réintégrer un ex-détenu (Brown, op. cit.).

Ainsi, l'objectif général de cette étude est-il d'analyser le lien existant entre l'éducation parentale et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. Pour atteindre l'objectif général, deux objectifs spécifiques ont été assignés à cette étude. D'une part, nous avons identifié les différentes pratiques éducatives liées à la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. D'autre part, nous avons analysé les facteurs explicatifs de ces pratiques éducatives.

II. Matériel et méthodes

A. Cadre de l'étude

Nous avons choisi de mener nos investigations sur les enfants en conflits avec la loi appelés microbes suivis par la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR) qui est une administration de service public placée sous la tutelle du Conseil national de sécurité. Créée par décret n° 2015-444 du 24 juin 2015, la CCSR a son siège social dans la commune de Cocody à Attoban. Cette administration est investie d'une mission sécuritaire avec, cependant, une approche hautement sociale et rééducative : resocialisation et réinsertion (familiale, scolaire, professionnelle) de sa cible.

Le champ d'exercice de la CCSR relève de la lutte contre la délinquance juvénile violente dont les auteurs sont des adolescents et jeunes. La CCSR est composée de services centraux (siège sis à Abidjan) et d'un service extérieur qui est le Centre de resocialisation (sis à Ouokoukro - sous-préfecture de M'bahiakro). Il est bon de relever que l'existence de la CCSR est antérieure au phénomène des enfants dits « microbes ». En effet, la CCSR a initialement eu pour mission d'achever le processus de resocialisation des ex combattants. C'est donc son expertise en la matière qui lui a valu d'être choisie pour cette problématique, avec cependant un changement de cible et de

mission.

B. Population étudiée et échantillon

La population objet de l'étude est constituée des parents ou répondants des enfants en conflit avec la loi (ECL), du personnel d'encadrement de la CCSR et des enfants en conflit avec la loi sortis du CCSR. Le terme « personnel d'encadrement » dans le cadre de cette étude est utilisé pour désigner les chargés de la resocialisation et de la réinsertion, les professionnels qui exercent une action quelconque sur les enfants dans le cadre de leur prise en charge au sein de la CCSR.

Ensuite, les parents ou répondants de l'ECL ont été interrogés pour connaître le vécu des familles et avoir une idée sur leurs pratiques éducatives et la situation socio-économique de la famille. Enfin, pour nous, il semble important d'ajouter à ces deux catégories citées plus haut, les ECL. Dans la mesure où, ce sont les principaux acteurs du phénomène. Nous les avons choisis afin de connaître leurs vécus. Les catégories d'acteurs sont réparties de la façon suivante : dix parents de mineurs en conflit avec la loi, vingt-cinq enfants en conflit avec la loi et cinq chargés de l'encadrement des enfants en conflit avec la loi au sein de la CCSR.

C. Collecte des données

Des guides d'entretien ont été administrés aux personnels encadrant de la CCSR et aux parents des enfants en conflit avec la loi. Les guides d'entretien ont été conçus en rapport avec les pratiques éducatives parentales associées à la réinsertion sociale de ces enfants. Nous avons choisi d'administrer le questionnaire aux enfants en conflit avec la loi. Cette technique a permis de leur soumettre un ensemble de questions portant sur différentes modalités de réponses relatives aux pratiques éducatives parentales en lien avec leur réinsertion sociale.

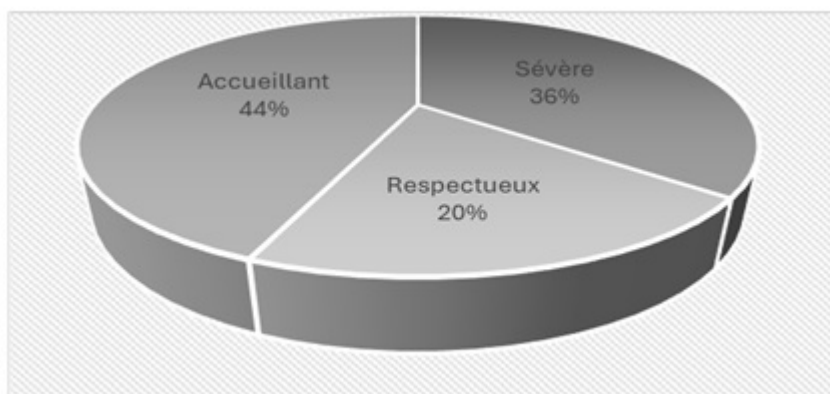
Pour cette étude, le dépouillement et le traitement des données qualitatives et quantitatives se sont faits manuellement et à travers le logiciel Excel 2017 et SPSS 20. La retranscription des entretiens enregistrés et des notes du terrain s'est faite par thème au regard du guide d'entretien et du questionnaire. Cela nous a permis de dégager les liens relatifs aux termes qui ont été abordés lors des entretiens afin de confronter et de renforcer les données fournies par le questionnaire.

III. Résultats

A. Perceptions des ECL des pratiques éducatives de leurs parents

La figure 1 nous résume l'opinion que les enfants en conflit avec la loi ont des attitudes et comportements de leurs parents.

Graphique 1 : comportements des parents des enfants en conflit avec la loi en famille



A la vue de ces données, nous pouvons retenir que 36 % des enfants en conflit avec la loi (soit 9 enquêtés sur 25) trouvent le style éducatif de leurs parents très rigide (très strict) voire sévère. Selon eux, cette forme d'éducation ne favoriserait pas leur réinsertion sociale. Cependant, d'autres données de l'étude nous indiquent que 44 % de l'échantillon (soit 11 enfants sur 25) trouvent leurs parents accueillants. Ceci en rapport avec le style éducatif qui pourrait faciliter leur réinsertion sociale depuis leur sortie des centres de resocialisation. Enfin, pour 20 % des enfants en conflit avec la loi (soit 5 enquêtés sur 25), l'éducation qu'ils reçoivent se donne sur une base d'un respect mutuel.

En d'autres termes, ces résultats nous donnent de comprendre que 20 des enfants en conflit avec la loi sur les 25 enquêtés pensent que le respect que leur accorderaient leurs parents faciliterait leur réinsertion sociale. Aussi, peut-on en déduire que, pour ces parents, c'est à eux de refaire l'éducation de leurs enfants. En effet, madame H. est plus explicite. Selon elle : « Je pense que je suis une mère et mon rôle premier c'est de montrer à mon enfant que je suis accueillante en faisant l'effort de l'aider à surmonter les difficultés qu'il traverse pour l'emmener à être réinséré dans la société ».

B. Relations parents-enfants en conflit avec la loi

Les relations parents-enfants en conflit avec la loi ont été caractérisées dans le tableau 1 qui suit.

Tableau 1 : récapitulatif des rapports parents-ECL

	Fréquence	Pourcentage
Très bons	4	16 %
Bons	14	56 %
Mauvais	7	28 %
Total	25	100 %

Les rapports entre les enfants en conflit avec la loi et leurs parents sont jugés « bons » avec 56 % des enquêtés soit 14 ECL sur 25. Dans la même logique, 16 % d'entre eux,

soit 4 ECL sur 25, les trouvent « très bons ». Toutefois, pour 28 % des ECL soit 7 sur 25, les rapports parents-enfants sont qualifiés de « mauvais ».

Ces résultats révèlent que les enfants qui perçoivent cette relation comme étant « mauvaise » sembleraient constituer le groupe de ceux qui ne peuvent pas être réinsérées en raison de la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent de leurs parents. Cette appréciation négative de la relation parents-ECL au sein des familles semble être liée au respect. En effet, la mère d'une ECL est plus explicite : « Un enfant qui ne lève pas le ton quand une grande personne lui parle cela sous-entend que cet enfant peut être accepté par tout le monde dans la famille. Dans le cas contraire, il sera rejeté par conséquent il aura de mauvais rapport avec ses parents ».

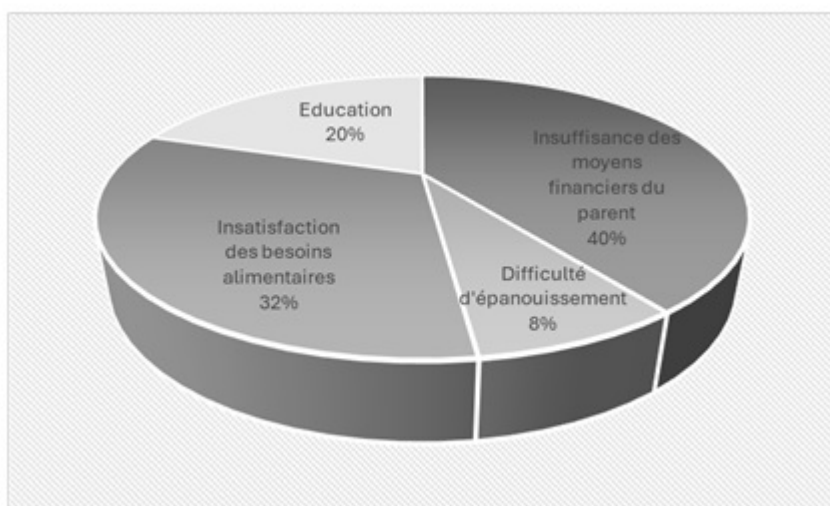
En plus du manque de respect, il y a le suivi des activités des ECL. En effet, selon un responsable chargé de la prise en charge des ECL, les parents sont à la base de la mauvaise relation avec leurs enfants dans leur processus de réinsertion sociale. Il se justifie en ces termes : « Ce que nous déplorons, c'est surtout le cas des parents qui acceptent le suivi et la réinsertion de leurs enfants mais ne font aucun effort d'appeler le maître artisan pour voir si l'enfant est sur le lieu d'apprentissage. De ce fait, l'enfant se sent négligé et cela crée une mauvaise relation parents enfants »

Par ailleurs, nous avons constaté que certains types de relations parents-enfant sont souvent conflictuelles à cause du rejet des enfants par les parents. Cela découle du fait que des ECL ont des difficultés à coopérer, à se soumettre face au "rejet" parental. Le résultat de cette éducation est que ces enfants acquièrent moins de compétences sociales et ont une faible estime d'eux-mêmes. Certains enfants sont agressifs, névrosés. D'autres, en revanche, montrent une grande timidité et n'ont pas d'autocontrôle. Tout ceci devenant un obstacle à leur réinsertion sociale. Selon un ECL : « Mes parents et moi étions comme des étrangers. Nous n'avons pas de conversation de ce que je voulais. Seules leurs opinions comptaient. Quand j'étais à la maison, j'avais l'impression d'être en prison. Dehors, je me sens très à l'aise ».

C. Implications des conditions de vie des parents sur la réinsertion sociale des ECL

Dans cette partie, nous avons l'impact des conditions de vie des parents sur la réinsertion sociale des ECL. La figure 2 nous fait le récapitulatif des difficultés socio-économiques des parents liées à l'échec de la réinsertion sociale des ECL.

Graphique 2 : difficultés socio-économiques des parents liées à l'échec de la réinsertion sociale



Nous avons constaté que les difficultés rencontrées par les parents, telles que « l'insuffisance des capacités financières des parents » représentent 40 %, soit 4 enquêtés sur 10 de notre échantillon. Les difficultés liées à l'insatisfaction des besoins alimentaires représentent 32 % soit 3 enquêtés sur 10. Ces résultats révèlent que la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi dans la société aujourd'hui, est affectée par les problèmes économiques que rencontrent les familles. En revanche, les problèmes en rapport avec « l'éducation » et « les « difficultés d'épanouissement » ont atteint respectivement 20 % et 8 % de l'échantillon, soit 2 et 1 enquêtés sur 10.

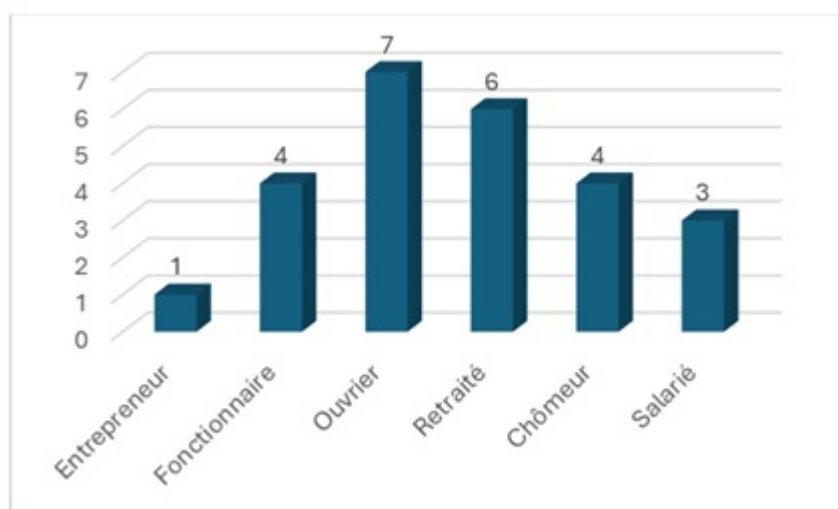
En somme, les difficultés financières des parents des ECL influencent négativement la réinsertion sociale de leurs enfants. L'insuffisance d'opportunités économiques formelles à Abobo et les exigences de l'économie informelle locale ont contraint de nombreux parents, parfois ensemble, à sortir de leur lieu de résidence tôt le matin, et à n'y revenir que tard dans la nuit. Cette situation de quasi absence des parents des ECL, durant la journée, est devenue un obstacle pour les familles dans l'encadrement de l'enfant, affectant ainsi sa réinsertion dans la société. Ainsi témoigne un encadreur : « Le père et la mère quittent leur domicile à la recherche de ressources pour satisfaire les besoins de la famille. Ils ne reviennent que la nuit. Toute la journée, les enfants, je ne dirais pas qu'ils sont seuls. Mais, sans la surveillance d'une mère ou d'un père, l'enfant se sent obligé d'agir comme tout le monde. Ce n'est pas forcément idéal. C'est aussi un problème pour nous-mêmes pour aider nos enfants à se réinsérer dans la société ».

Pour d'autres parents, il s'agit simplement d'échapper temporairement à une famille parfois trop nombreuse et dont les besoins primaires ne sont pas toujours satisfaits. Dans ce cas, les responsabilités éducatives du parent semblent se résumer à la prise en charge de certains besoins fondamentaux de l'enfant. En effet, selon cet encadreur : « L'éducation, de façon plus ample, touche tous les plans aussi bien économiques. Par exemple, l'enfant lui dit qu'il va à l'atelier mais, il est incapable de lui assurer le transport pour s'y rendre. Voici une difficulté principale d'ordre économique qui ne facilite donc pas la réinsertion sociale de l'enfant ».

Par ailleurs, certaines recompositions familiales (familles éclatées, foyers polygamiques) et le déclassement social suite à un renvoi augmentent les difficultés des parents et ne facilitent pas la réinsertion sociale des ECL. Madame S. en donne des raisons : « Le monsieur, ne travaille pas, ou bien il n'a pas un travail stable et il a quatre femmes et chacune de ces femmes a au moins cinq ou six enfants. Chacune de ces femmes prend ses enfants en charge. Ces femmes-là, souvent, elles font un petit commerce. La mère n'a pas de moyens, les enfants ont envie d'être comme les enfants de bonne famille. De ce fait, pour satisfaire leurs besoins, ils s'adonnent souvent à toutes les activités, mêmes celles qui sont illicites ».

Aussi, avons-nous étudié le statut socioprofessionnel des parents.

Graphique 3 : statut professionnel des parents des ECL



Nous constatons que 7 parents sur 25 (il s'agit des 25 parents des 25 enquêtés) sont des ouvriers. Ensuite, nous avons respectivement 6 parents qui sont des retraités, 4 comme fonctionnaires et chômeurs, 3 pour les salariés et 1 enfin qui a le statut d'entrepreneur. Nous retenons que les parents qui sont ouvriers, retraités et chômeurs sont les plus nombreux avec 17 personnes sur 25 soit 68 % des parents des enfants enquêtés.

Ces résultats montrent que la majorité des parents d'enfants en conflit avec la loi vivent dans des conditions économiques défavorables susceptibles d'être un obstacle à la réinsertion sociale des enfants. En témoigne les propos de cet encadreur social : « La situation économique défavorable des parents pourrait être souvent un catalyseur de la délinquance des enfants. Car, Ils font des enfants et ne peuvent s'en occuper. Ils obligent finalement les enfants à chercher de quoi nourrir toute la famille ».

IV. Discussion

La présente étude a pour objectif d'analyser le lien entre les pratiques éducatives parentales et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. En clair, notre

recherche porte sur la parentalité en relation avec le phénomène des « enfants en conflit avec la loi » et s'inscrit dès lors dans une crise de socialisation et de rupture sociale. Elle lie la réussite de la réinsertion de ces enfants à la qualité de l'implication des parents. En effet, la crise éducative a fait place à un phénomène nouveau de délinquance juvénile, des marginaux appelés « microbes ». La Côte d'Ivoire dans son rôle d'Etat providence a accordé une attention particulière à ces marginaux en créant des services sociaux comme la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR) pour leur resocialisation. Dans ce processus la contribution de l'environnement parental est très cruciale.

Toutefois, notre étude montre que les pensionnaires de cette structure ont du mal à retrouver la vie normale. Les facteurs qui sous-tendent cet échec font intervenir l'environnement familial. Nous partons du fait que lorsque les jeunes sont placés dans des environnements de protection, des recherches québécoises ont montré qu'une étroite collaboration avec les parents a également le potentiel d'apporter des changements positifs qui persistent plus longtemps après le retour des jeunes dans leur milieu naturel (Saint-Jacques et al., 2000).

En revanche, l'un des défis auquel les personnes en processus de réinsertion sociale comme les enfants en conflit avec la loi font face est celui de ne pas recommencer les comportements délictueux antérieurs (Brown, 2004). En fait, les membres de la famille cherchent habituellement à s'assurer que l'individu a changé (Brown, 2007). Pour ceux qui ont des enfants, certains éprouvent des difficultés à se reconnecter avec eux après l'absence occasionnée par la détention (Cnaan et al., 2008). Comme pour les relations familiales, la réunion avec un réseau social criminalisé peut nuire à la réinsertion sociale (Andrews et al., 2006 ; Gunnison et Helfgott, 2011). Les fréquentations antisociales sont un prédicteur de récidive qui fait l'unanimité dans le champ de la criminologie (Gendreau, Little et Goggin, 1996).

Les études montrent donc qu'au niveau relationnel, les personnes judiciairisées rencontrent plusieurs difficultés dans l'établissement d'un réseau de soutien pouvant avoir une influence positive sur eux, alors qu'un réseau de ce type est un élément permettant de faciliter la réinsertion sociale. Ce résultat rejoint l'analyse de Koudou (1996) qui a conduit une étude de cas individuels menée auprès de pensionnaires et expansionnaires du Centre de rééducation de Dabou. Elle montre que l'intolérance de la communauté, notamment des parents, des éducateurs, des pairs, des employeurs et du milieu social, peut contribuer puissamment à la continuation du comportement délinquant de ceux-ci en construisant progressivement une représentation de soi négative.

Cette partie de notre étude élucide divers défis étudiés par des études antérieures. Au cours du processus de réinsertion sociale, les individus semblent avoir de la difficulté à répondre à certains besoins. Cependant, ceux-ci sont considérés comme des facteurs clés de leur succès. En effet, ils sont limités dans leur capacité à trouver du travail, notamment à cause de la stigmatisation créée par leur casier judiciaire. Cela a conduit à leur situation économique précaire, qui a également eu un impact sur leur capacité à

répondre aux besoins de base. Il n'est donc pas surprenant que cette population ait tendance à revenir à des modes de vie malsains, notamment en raison d'un accès limité aux programmes. Dès lors, en plus de l'éducation parentale, la situation économique tant des parents que des enfants a influencé le processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Dans cette perspective, cette étude intègre le concept de désaffiliation proposé par Robert Castel. Cet auteur désigne par là le processus par lequel les mutations socio-économiques placent certains individus à l'écart des protections apportées par les liens de sociabilité primaires (famille et amis) et par l'activité laborieuse (Martinache, 2016).

Par ailleurs, nos résultats intéressent aussi la désaffiliation qui caractérise un processus de rupture du lien social que vivent un certain nombre de personnes particulièrement démunies. un axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité socio-familiale qui va de l'inscription dans des réseaux solides de sociabilité (familiale ou extra-familiale) à l'isolement social total (Debordeaux, 1994).

V. Conclusion

L'objectif général de la présente recherche a été de mettre en évidence la relation entre les pratiques éducatives parentales et la réinsertion sociale durable des enfants aux comportements déviants. L'hypothèse générale qui a guidé cette étude est que la réinsertion sociale des enfants délinquants dépend des pratiques éducatives et des conditions socio-économiques des parents.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons eu recours à une méthode mixte faisant appel à l'approche qualitative et quantitative. Il ressort des résultats obtenus que la délinquance juvénile surtout les enfants en conflit avec la loi liée à la pratique éducative est une réalité sociale en Côte d'Ivoire. Les réponses obtenues auprès des parents enquêtés ont montré une corrélation entre la pratique éducative et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. Dans notre étude, la faible surveillance des enfants relevant des pratiques éducatives permissives, voire négligentes est un facteur d'échec de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. En plus des circonstances socio-économiques, l'étude mentionne aussi les facteurs d'ordre psychologique. En effet, d'autres aspects importants de l'étude incluent la prise en compte de la personnalité des mineurs lors de l'explication de la délinquance juvénile.

C'est dans ce sens que les résultats de cette étude intéressent la criminologie. En effet, le support familial ou communautaire est un élément clé du désistement criminel (Martinez, 2009) et du maintien de l'abstinence en lien avec des problématiques de toxicomanie (Visher et al., 2004) et de toute criminalité. La famille peut apporter un support tant au niveau émotionnel que financier.

Références bibliographiques

Andrews Donald Arthur, Bonta, James et Wormith, J. Stephen (2006). "The recent past

and near future of risk and/or need assessment". *Crime & delinquency*, 52(1), 7-27.
doi:10.1177/0011128705281756.

Baudryard Julie épouse Ohoupe (2018), *La criminalité juvénile : les enfants « microbes » comme symptôme des difficultés de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire*, Presses de Sciences Po | « Sociologies pratiques » /2 N° 37 | pages 141 à 142 ISSN 1295-9278
ISBN 9782724635737 DOI 10.3917/sopr.037.0141
<https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2018-2-page-141.htm>.

Brown Jason D. (2004). "Challenges facing canadian federal offenders newly released to the community". *Journal of Offender Rehabilitation*, 39(1), 19-35.
http://www.urban.org/UploadedPDF/311411_Informing_and_Engaging.pdf.

Castel Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », *Face à l'exclusion. Le modèle français*, J. DONZELOT (dir.), Paris, Ed. Esprit, 1991, p. 137-168.

Cnaan Ram A., Draine Jeffrey N., Frazier Beverly et Sinha Jill W. (2008). 'The Limits of Citizenship: Rights of Prisoners and ex-Prisoners in USA'.
https://repository.upenn.edu/spp_papers/13.

Debordeaux Danièle, 1994, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion », in *Revue des politiques sociales et familiales*, no 38, p. 94. [En ligne] persee.fr.
Doi:10.1177/0886260513511532. "Emerging Frontier and a Social Work Challenge".
Journal of Policy Practice, 7(2-3).

Gendreau Paul, Little, T. et Goggin Claire. (1996). "A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism : What works !" *Criminology*, 34(4), 575-607.

Griffiths Curt T., Dandurand Yvon, Murdoch Danielle, 2007, *La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime*, Rapport de recherche: 2007-2, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique du Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/scl-rntgrtn/scl-rntgrtn-fra.pdf>.

Griffiths Curt T. 2004. *Canadian Corrections*. 2nd edition. Toronto: Thomson Nelson.

Gunnison Elaine et Helfgott Jacqueline B. (2011). "Factors that hinder offender reentry success : A view from community corrections officers". *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(2), 287-304.

Harris Danielle Arlanda (2014). "Desistance From Sexual Offending: Findings From 21 Life History Narratives", *Journal of Interpersonal Violence* Volume: 29 Issue: 9, p. 1554-1578.

Hebberecht, Patrick (1985). « Les processus de criminalisation primaire ». *Déviante et société*. 1, Vol. 9-n° 1. p. 59-77;
https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1985_num_9_1_1432 [consulté le 11

décembre 2017].

Koffi-Djah Okon Marguerite, 2017, « Violence et culture de la rue dans le district d'Abidjan: cas des enfants dits « microbes » dans la commune d'Abobo », *Communication en Question*, n° 9, p. 1-27.

Koudou Opadou (1996). « Intolérance sociale, continuation du comportement délinquant chez l'adolescent et stratégie préventive », *Déviance et Société*, 1996, vol. 20, n° 2. p. 141-151.

Koudou Opadou (2009). « Développement et désistement du comportement délinquant chez l'adolescent ivoirien ». *Criminologie*, 42(1), 247-266. <https://doi.org/10.7202/029815ar>.

La Vigne Nancy G., J. Cowan et D. Brazzell. 2006. *Mapping Prisoner Reentry: An Action*.

Leomant, C. (1995). "Jeunes et constellations familiales. Situations de précarité, mouvances et morcellement ». In C. Leomant (ed.), *Le milieu ouvert judiciaire. Représentations. Travaux de Recherche (9-114)*. Vaucresson : CRIV.

Martinache Igor, 2016, « Exclusion : une notion fourre-tout », in *Alternatives économiques*, n° 361, p. 80.

Martinez, D. J. (2009). "Former prisoners, their family members, and the tran-formative potential of support". Dans B. Veysey, J. Christian et D. J. Martinez (dir.), *How offenders transform their lives* (p. 56-71). Abingdon, Royaume-Uni : Willan Publishing.

Mohamadkaddour Abdallah. 2011. *Pratiques éducatives parentales, adaptation sociale et réussite scolaire : comparaison interculturelle entre enfants syriens et français d'âge scolaire*. Psychologie. Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne, Français. NNT : 2011REN20012. tel-00608443.

Saint-Jacques Marie-Christine, Lessard Geneviève, Beaudoin André, Drapeau Sylvie, 2000, *Les Pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*.

Paugam Serge, 2009, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France.

Visher, C., N. LaVigne et J. Travis. 2004. *Returning Home: Understanding the Challenges of Prisoner Re-entry. Maryland Pilot Study: Findings from Baltimore*. Washington, D.C.: Justice Policy Center, Urban Institute. Tiré de http://www.urban.org/UploadedPDF/410974_ReturningHome_MD.pdf.